

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 12 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 V209 Vœu relatif à la création d'un équipement de santé dans le 11^e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) donne l'opportunité à la Ville de Paris de faire évoluer les emplacements réservés sur certains éléments localisés identifiés ;

Considérant, s'agissant de la parcelle située au 158 bis - 164 bis, rue de la Roquette, la volonté de la Ville de Paris d'y ajouter un périmètre de localisation d'équipement pour un équipement de logistique urbaine d'au moins 500 m² ;

Considérant que cette parcelle d'une superficie de 3 245 m², appartenant à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, contient notamment les locaux vacants d'une ancienne concession automobile (garage Opel) de 1 545 m², sous la forme d'un édicule d'un seul niveau à rez-de-voirie en vitrine rue de la Roquette, associé à un sous-sol, occupant une situation de visibilité, d'accessibilité et d'ouverture sur le carrefour uniques ;

Considérant le vieillissement de la population corrélé au manque de d'équipements de santé (maisons de santé, cabinets médicaux, etc.) particulièrement marqué dans ce secteur du 11^e arrondissement ;

Sur proposition de M. François VAUGLIN et des élus du Groupe Socialiste et apparentés,

Émet le vœu que :

L'adjonction d'un périmètre de localisation Espace de Logistique Urbaine telle que prévu dans la modification du PLU au 158 bis - 164 bis, rue de la Roquette soit compatible avec la création d'un équipement de santé dans les locaux vacants de l'ancienne concession automobile.